Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260320-20260207-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 16 mars 2026,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, *JOUBIN David*

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 15 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme EON Catherine
Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

ELECTIONS DES DELEGUES MUNICIPAUX

Mme le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de conseillers municipaux délégué à un.
Considérant que les conseillers municipaux délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote plié.

Il est procédé successivement à l'élection d'un conseiller municipal délégué.

Considérant que le conseil municipal élit les conseillers municipaux délégués parmi ses membres, au scrutin uninominal, secret est à la majorité absolue,

Considérant la Candidature de : M. LE MEUR Daniel

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,
Après avoir procédé aux opérations de vote ,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260320-20260207-DE

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0
Nombre de suffrages déclarés nuls :0
Nombre de suffrages déclarés blancs :0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue: 8
A obtenu : 15 voix M.LE MEUR Daniel

M. LE MEUR Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu conseiller municipal délégué aux services techniques et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Maire,

Karine LE GRAET

